

La double articulation du langage

(angl. *double articulation of language*, roum. *dubla articulație a limbajului*.)

La **double articulation du langage** est une caractéristique fondamentale des langues naturelles qui consiste dans l'emploi d'un nombre réduit d'éléments, qui ont une forme mais sont dépourvus de signification (les phonèmes) pour produire un nombre très grand, tendant vers l'infini, d'expressions qui ont non seulement une forme, mais un sens aussi (morphèmes, mots, syntagmes, phrases). Le terme se réfère au fait que la langue est un système de signes organisé à deux niveaux, un niveau des unités distinctives qui ont une forme mais pas de sens (les phonèmes) et au niveau des unités ayant une forme et un contenu, donc un signifiant et un signifié (morphèmes, mots, syntagmes, ...).

Partant de sa signification fondamentale (« réunir deux ou plusieurs os par une articulation »), le verbe *articuler* a développé en français les sens figurés de « mettre ensemble, unir, organiser » ; en phonétique, le verbe a le même sens que le verbe roumain *a articula*, signifiant « émettre, former des sons vocaux à l'aide de mouvements des lèvres, de la langue, de la mâchoire, du voile du palais » ; le langage humain s'appelle, d'ailleurs, 'langage articulé'. Le substantif qui en dérive, *articulation*, signifie, entre autres, « organisation en éléments distincts contribuant au fonctionnement d'un ensemble ». Le linguiste français André Martinet (1908-1999), père de l'analyse syntaxique fonctionnelle, a employé le syntagme 'double articulation du langage' pour désigner la manière spécifique d'organisation des langues naturelles.

André Martinet (1960, 1965) a proposé le terme de 'double articulation' pour désigner le fait que les langues naturelles s'articulent (c'est-à-dire s'organisent) à deux niveaux : (i) la **première articulation** se manifeste au niveau des unités minimales dotées d'une forme phonétique (*signifiant*) et d'une signification (*signifié*), unités que Martinet nomme 'monèmes'¹ ; (ii) la **deuxième articulation** est constituée par les unités distinctives du plan de l'expression, les phonèmes. Chacune des unités formant la première articulation est constituée par des unités de la deuxième articulation (Martinet 1967 : 13).

Selon Oswald Ducrot (1972), le concept de 'double articulation' met en évidence l'importance des **choix** dans la communication linguistique, grâce à son mode particulier d'organisation. Les choix sont déterminés par les contenus que le locuteur veut transmettre et ils sont autorisés par le code linguistique. Au niveau de la première articulation, une séquence linguistique comme *Jean a commencé avant toi* est le résultat

¹ Martinet a proposé le terme de 'monème' pour remplacer partiellement le terme plus usuel de 'morphème'. Le concept de 'morphème' est lié au nom du linguiste polonais Jan Baudouin de Courtenay (1845-1929), slaviste, professeur à plusieurs universités de l'Empire Russe (Kazan, Tartu, St. Petersburg) et à l'Université de Varsovie (Pologne), précurseur de la phonologie et de la linguistique synchronique, qu'il a proposée en parallèle avec F. de Saussure. Baudouin de Courtenay a créé le terme de 'morphème' aux alentours de 1880 et il l'a défini comme une « séquence phonique minimale dotée de sens » (Dominte *et al.* 2000 : 243, Adamski 1990). Le terme s'est imposé dans toute la linguistique structurale et post-structurale (angl. 'morpheme', it. 'morphema', roum. 'morfem') pour désigner l'unité minimale significative, donc ayant une forme et un sens. Par exemple, dans le mot *chantons* (de *nous chantons*) on individualise deux morphèmes, *chant-* (signifiant /ʃãt/ - signifié « produire avec la voix des sons musicaux ») et *-ons* (signifiant /õ/ - signifié « première personne, pluriel, indicatif, présent »). Les deux morphèmes présentent la propriété commune d'avoir un signifiant et un signifié, ces unités étant très proches de ce que Saussure a appelé 'signe linguistique'. Il est facile à observer que les signifiés de ces deux unités appartiennent à des catégories différentes : *chant-* transmet des significations de type lexical, tandis que *-ons* communique plusieurs informations de type grammatical. Martinet a voulu souligner cette différence et il a proposé de nommer 'monème' les morphèmes lexicaux (appelés aussi 'lexèmes'), réservant le terme de 'morphème' aux monèmes grammaticaux, donc aux désinences.

Le terme de 'monème' ne s'est pas imposé dans la terminologie linguistique courante et il est utilisé seulement quand on fait référence à Martinet. Pour la désignation des unités minimales ayant une forme et un sens (signifiant + signifié), on emploie le terme 'morphème', faisant la différence entre les morphèmes lexicaux, ou lexèmes, et les morphèmes grammaticaux, qui expriment le genre, le nombre, la personne, etc., c'est-à-dire les catégories grammaticales spécifiques à chaque classe morphologique flexible (substantif, adjectif, pronom, verbe). Pour ce dernier type de morphèmes il existe aussi le terme de 'grammème' (Rastier 1988, Neveu 2004).

de multiples choix. Si nous nous concentrons seulement sur le mot *toi* du syntagme *avant toi*, nous nous rendons compte que le locuteur aurait pu choisir *moi*, *lui*, *la guerre*, etc. Ce premier choix est fait au niveau des **monèmes**. La deuxième catégorie de choix se produit au niveau des unités qui s'expriment dans un seul plan, celui du signifiant, les phonèmes. Si on revient à l'exemple précédent, le phonème /t/ de *toi* /'twa/ a été choisi, et non /m/ de *moi*, /s/ de *soi*, /l/ de *loi*, etc. (Ducrot 1972, 73-74, 260-261).

La première articulation du langage est une expression du fait qu'une langue n'est pas une nomenclature, ni un calque de la réalité. La différence entre des langues comme le français, l'anglais ou l'allemand ne consiste pas seulement en des différences entre des mots ; apprendre une langue étrangère ne se réduit pas à apprendre seulement une nouvelle nomenclature, parallèle en tout à celle de la langue maternelle, du type roumain *cap*, français *tête*, anglais *head*, allemand *Kopf*; roumain *mare*, français *grand*, anglais *big*, allemand *groß*; roumain *a lua*, français *prendre*, anglais *to take*, allemand *nehmen*, etc.²

Les langues ne sont pas des nomenclatures parce qu'elles ne reproduisent pas les éléments de l'univers extralinguistique, elles ne se limitent pas à assurer des désignations aux divers segments de la réalité. Le lien entre les mots et les éléments de la réalité qu'ils désignent peut être similaire en diverses langues quand les référents sont des éléments individualisables, bien distingués et bien délimités, comme les plantes ou les animaux, les outils, les instruments musicaux, des véhicules, etc.

Cependant, dans beaucoup de secteurs (émotions, entités géographiques, les substances et les matières, etc.), ce sont les langues naturelles qui tracent des délimitations. Par exemple, au niveau de la terminologie géographique, les langues font en général une différence entre les eaux courantes et les eaux stagnantes ; mais il y a d'arbitraire à l'intérieur de la subdivision en fleuves, rivières, ruisseaux, torrents (pour les cours d'eau) et en océans, mers, lacs, étangs (pour les étendues d'eau). Par exemple, le français et le roumain font la différence entre les cours d'eau qui se jettent dans la mer (fr. *fleuve*, roum. *fluviu*) et ceux qui aboutissent dans un autre cours d'eau (fr. *rivière*, roum. *râu*) ; cette distinction n'existe pas en anglais, en allemand ou en italien, qui n'ont qu'un seul terme (angl. *river*, allem. *Fluss*, it. *fiume*). Le terme *bois*, en français, désigne (i) un lieu planté d'arbres (ii) la matière produite par les arbres en général (*bois à brûler*, *bois de charpente*, etc.). À part ces significations fondamentales, le terme connaît aussi des emplois spéciaux, comme *bois de cerf*, *bois de justice* (= guillotine), *les bois* (= ensemble d'instruments à vent, généralement faits en bois), *avoir la gueule de bois*, etc. (voir aussi SIGNE LINGUISTIQUE).

La première articulation du langage montre la façon dans laquelle chaque langue ordonne l'expérience commune des membres de la communauté linguistique. Une personne qui veut communiquer le fait qu'elle souffre de douleurs à la tête peut pousser un gémissement (manifestation vocale qui n'est pas analysable et qui correspond à n'importe quelle sensation douloureuse) ou elle peut prononcer la phrase *j'ai mal à la tête*, une séquence analysable, puisqu'elle est formée de six unités successives (*j'*, *ai*, *mal*, *à*, *la*, *tête*), les monèmes de Martinet. Aucun de ces éléments n'exprime en lui-même la douleur, fait qui est l'expression d'une autre

² Nous trouvons des échos de la conception que la langue consiste dans une liste de mots dans l'épisode de la Genèse (où Adam donne un nom à chaque animal), dans le long débat philosophique médiéval sur la nature des universaux, dans la discussion sur le rapport entre concepts et entités ou sur la relation entre concepts et représentations mentales, etc. Ces débats qui, dans la philosophie occidentale, commencent avec le célèbre dialogue *Cratyle* de Platon, continuent jusqu'à présent. L'idée que la différence entre les langues consiste dans des différences entre les mots (donc que la langue est une nomenclature) est très rependue dans notre société : si quelqu'un dit qu'il étudie ou qu'il connaît une certaine langue étrangère, on lui demande tout de suite « comment on dit (dans la langue x) *maison*, *je t'aime*, etc. ». La conception que la langue n'est pas une nomenclature (donc une liste, un répertoire de mots) a été exprimée dans la linguistique moderne par F. de Saussure, qui a expliqué pourquoi l'idée que la langue consiste dans une liste de mots, spécifique pour chaque langue, est erronée (Saussure 1916 : 34, 96). La langue ne colle pas des étiquettes sur des objets du monde, objets délimités et identifiés en avance. Le père du structuralisme a montré que la conception de la langue comme liste de mots implique que les concepts préexisteraient aux mots (« des idées toutes faites préexistant aux mots », Saussure 1916 : 97), conception qui n'est pas plausible pour la quasi-totalité des signes du code linguistique. Cette idée de Saussure a été ensuite développée et illustrée par Hjelmslev, qui a montré la manière dans laquelle chaque langue modèle la substance du contenu, lui donnant une forme spécifique, la forme du contenu (voir SIGNE LINGUISTIQUE).

propriété importante de la première articulation : la forme du signifiant est indépendante du sens, du signifié. En plus, chacune des unités identifiées peut se retrouver dans des milliers de contextes différents pour communiquer d'autres faits d'expérience (*mal : c'est bien mal, il le juge mal, il est mal de mentir, etc. tête : je piquai une tête (dans l'eau), il alla donner de la tête dans le battant de la porte, il se prit la tête entre les mains, etc.*).

Quelques milliers de **monèmes** permettent de communiquer plus de choses que ne pourrait faire des millions de cris inarticulés différents, grâce au grand nombre de contextes dans lesquels les monèmes peuvent apparaître. Nous avons vu que Martinet sépare les monèmes en **lexèmes**, monèmes dont le signifiant transmet un sens lexical et **morphèmes**, qui ont un signifié de type grammatical. Un mot comme *cheval* peut être analysé en deux monèmes, *chev-*, le lexème, et *-al*, le morphème. Le lexème *chev-* a un signifié du type « grand mammifère ongulé (*hypomorphes*) à crinière, plus grand que l'âne, domestiqué par l'homme comme animal de trait et de transport » (Petit Robert) tandis que *-al* (morphème qui commute avec *-aux*) est un morphème ayant le signifié « masculin, singulier ».

Martinet soutient que les monèmes lexicaux forment une **liste ouverte**, dans le sens qu'il est impossible de déterminer précisément leur nombre dans une langue : pour des raisons de communication, un nouveau lexème peut apparaître à tout moment, par exemple après la création d'un objet nouveau qui reçoit un nom ; en plus, les lexèmes peuvent se combiner et créer des mots nouveaux (*timbre-poste, autoroute*). Le nombre de monèmes lexicaux est plus réduit que celui des mots d'une langue. (cf. Martinet 1967 : 19-20). En revanche les monèmes au sens grammatical, les morphèmes, constituent une liste fermée, dans le sens que leur nombre est limité. Les lexèmes nouveaux n'emploient pas des morphèmes nouveaux pour exprimer les diverses catégories morphologiques (nombre, genre, personne, etc.), ils s'adaptent au système de la langue et emploient les désinences existantes. Les monèmes grammaticaux changent seulement dans le temps, au cours de l'évolution historique de la langue (en diachronie).

Le terme 'monème' actuellement semble tombé en désuétude. Dans la linguistique française on emploie le terme de **morphème** pour désigner les unités minimales à deux faces (signifiant + signifié) à l'intérieur desquels on distingue les **lexèmes**, morphèmes avec un signifié de type lexical et les **morphèmes grammaticaux** pour désigner les morphèmes qui expriment le genre, le nombre, le cas, la personne, etc., c'est-à-dire les catégories grammaticales spécifiques pour chaque classe morphologique (substantif, adjectif, pronom, verbe). Certains linguistes emploient pour des désinences, le terme **grammème**, forgé d'après 'morphème' (Rastier 1988, Neveu 2004).

Chaque unité de la première articulation peut être analysée en des unités de la deuxième articulation. L'ensemble *tête* veut dire « partie, extrémité antérieure du corps des hommes et des animaux, qui porte la bouche et les principaux organes des sens » (Petit Robert). La forme vocale (le signifiant), /tɛt/ est analysable en des unités identifiables grâce à leur contribution à la différenciation de ce mot d'autres mots, à signifiant similaire, mais à signification diverse. Nous identifions l'unité /t/, parce qu'elle constitue l'unique différence entre le mot *tête* et les mots *fête* /fɛt/ ou *bête* /bɛt/ ; nous identifions le segment /ɛ/ qui constitue l'unique différence entre /tɛt/ et *tante* /tɑ̃t/ ou *toute* /tut/ et la tranche sonore finale /t/, par l'opposition entre *tête* et *terre* /tɛr/ ou *thème* /tɛm/ (voir COMMUTATION). La commutation nous a permis d'analyser l'expression du mot *tête* dans la série d'unités /t/ + /ɛ/ + /t/, appelés **phonèmes** (voir PHONÈME). La deuxième articulation rend la forme du signifiant indépendante de la signification exprimée par son signifié. On ne peut attribuer à aucune des trois unités qui constituent le signifiant du mot *tête* des sens distincts, ayant quelque rapport avec le signifié du mot. Les phonèmes d'une langue constituent une liste **fermée**, formée normalement d'un inventaire entre vingt et quarante unités. Par exemple, on considère que le français a 31 phonèmes.

La double articulation du langage conduit à une organisation économique du code linguistique, économie qui correspond à la loi du moindre effort (la tendance de communiquer le plus d'informations possibles avec un minimum d'effort articulatoire et de mémoire). Chaque langue se caractérise par une articulation (c'est-à-dire une organisation) propre, tant au niveau de la première que de la deuxième articulation. L'idée de la première articulation du langage reprend et développe l'idée saussurienne que la langue est une forme et non une substance, et l'idée de Hjelmslev sur l'existence d'une forme et d'une substance tant pour le

contenu que pour l'expression (voir SIGNE LINGUISTIQUE). C'est une autre manière d'exprimer une idée chère aux structuralistes, à savoir que chaque système linguistique présente une spécificité structurale.

Le grand mérite du concept de 'double articulation' est celui d'expliquer, dans le cadre théorique de l'analyse structurale fonctionnaliste, le passage d'une classe restreinte d'éléments à une classe potentiellement infinie d'énoncés. Ce mécanisme se trouve dans le centre des théories linguistiques qui explicitent le mécanisme de production ('génération') des énoncés. Noam Chomsky, créateur des plus diffuses formes de grammaires génératives, a souligné le fait que la langue est constituée d'une infinité d'énoncés parce que, à tout moment, un locuteur peut ajouter au nombre énorme, n , d'énoncés constituant une langue, un énoncé nouveau, $n + 1$ (Chomsky 1965).

La double articulation du langage explique, dans une autre manière que les grammaires génératives, l'organisation et le fonctionnement du langage humain. Même si Martinet n'a pas eu la vision computationnelle esprit - langue des linguistes générativistes, les deux articulations expliquent dans une autre manière que le cerveau humain agit comme un ordinateur digital, qui part d'un nombre restreint d'éléments (la deuxième articulation, constituée des 20-40 phonèmes d'une langue) et arrive à réaliser des combinaisons qui produisent une infinité d'expressions significatives - syntagmes, propositions, phrases.³

Bibliographie

- Ducrot, Oswald (1972), 'Composants de la description du langage', 'Unités significatives' dans Oswald Ducrot/ Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 71-78, 257-262.
- Martinet, André (1960), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin (traduction en roumain, *Elemente de Lingvistică Generală*, traduction par Paul Miclău, București, Editura Științifică, 1970).
- Martinet, André (1965), *La linguistique synchronique*, Paris, Presse universitaires de France.
- Neveu, Frank (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Rastier, François (1988), 'Microsémantique et syntaxe', in *Information grammaticale*, 37, 8-13 ; <https://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1988_num_37_1_2049>
- Walter, Henriette (2001), 'Axiologie et sémantique chez André Martinet' in *La Linguistique* 1, 27, 59-68. Disponible aussi à <<https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2001-1-page-59.htm>>.
- Wikipedia en français, 'Double articulation' <https://fr.wikipedia.org/wiki/Double_articulation>.

³ En informatique, ce processus est appelé *digital infinity* « infini numérique/ digital » qui correspond à ce que Chomsky a appelé *grammaire universelle*. Le terme désigne ce mécanisme 'de calcul' qui, existant dans le cerveau humain, utilise un nombre limité d'éléments sonores et arrive à produire une quantité potentiellement infinie d'expressions significatives (v. Wikipedia en anglais, l'article 'digital infinity').